

du ministère des Finances ou de n'importe quel autre ministère. Je regrette d'avoir à l'éclairer à ce sujet. Ce sont des choses qu'il devrait tout de même savoir. Quoi qu'il en soit, voilà les faits.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je suis vivement reconnaissant au ministre d'avoir enfin saisi le bien-fondé de ma thèse et de m'avoir donné les renseignements demandés. Étant donné les nombreux lecteurs du hansard en dehors de la Chambre, je terminerai en disant qu'au moment de l'interruption je faisais remarquer que le ministère ou le ministre, de concert avec le Conseil du Trésor, pourraient déplacer les crédits dans le cadre du ministère. C'est pour cela que quelques-uns d'entre nous estiment nécessaire d'examiner ces crédits de près. Si le ministre ne nous donnait pas une réponse satisfaisante, il disposerait d'une somme de \$3,660 qu'il pourrait dépenser de plusieurs façons. Nous lui aurions voté ce crédit et, à condition qu'il fût dépensé pour des fins générales, traitements et autres frais du Conseil national de recherches, le Parlement ne pourrait pas contrôler directement la façon dont l'argent a été dépensé. C'est pour cette raison que j'ai insisté. Encore une fois, je suis gré au ministre d'avoir donné une réponse rationnelle à une question raisonnable.

M. Trainor: L'adjoint parlementaire peut-il me dire si, dans ses observations au début de l'après-midi sur l'activité du gouvernement dans le domaine de la recherche scientifique, il a voulu démontrer qu'il n'était pas nécessaire d'établir le comité parlementaire proposé pour la recherche scientifique?

M. Dickey: Non, monsieur le président.
(Le crédit est adopté.)

COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

51. Dépenses d'administration de la Commission.
\$45,650.

M. Green: Le ministre va-t-il faire une déclaration à propos de ce crédit?

Le très hon. M. Howe: Ainsi que le sait mon honorable ami, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a été instituée voici quelques années pour faire observer les règles régissant l'énergie atomique. Ses fonctions n'ont pas changé, son personnel non plus. Des subventions pour recherches en cette matière sont encore maintenues cette année.

M. Green: J'ai trois ou quatre questions à poser au ministre à propos du programme du Canada en matière d'énergie atomique. D'abord...

[Le très hon. M. Howe.]

Le très hon. M. Howe: Nous pourrions peut-être adopter le crédit relatif à la commission de contrôle, pour passer à l'énergie atomique.

M. Green: Je n'y vois pas d'inconvénient.
(Le crédit est adopté.)

Atomic Energy of Canada Limited—

53. Exploitation et entretien courants, y compris le matériel de recherche remplaçable, \$11,366,183.

M. Green: La première question a trait à l'emploi des réacteurs atomiques destinés à fournir l'énergie au réseau lointain de prompt alerte. Je remarque, dans l'accord intervenu entre les gouvernements du Canada et des États-Unis et qui porte la date du 15 juin dernier, que, dans l'alinéa B) du deuxième paragraphe de l'article II, il y a une disposition relative aux réacteurs:

Pourront être échangés, toutefois, les renseignements relatifs aux centrales électriques nucléaires militaires, dans l'intérêt de l'effort commun de défense du Canada et des États-Unis vers l'établissement d'un réseau radar de guet avancé.

Le ministre sait que cet accord visant l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques prévoit qu'il ne peut y avoir d'échange de renseignements militaires, sauf la seule exception que voici: on peut échanger tous les renseignements visant l'installation d'usines d'énergie atomique se rattachant aux réseaux de radar du Canada septentrional. Peu de jours après que cet accord eut été rendu public (c'est peut-être le même jour), les journaux ont dit que les États-Unis utiliseraient des réacteurs atomiques pour alimenter leurs stations de radar du réseau lointain de prompt alerte.

Ne serait-il pas possible au Canada de participer à l'aménagement de ces centrales atomiques? Le Canada pourrait-il de quelque façon utiliser des centrales atomiques de ce genre pour la mise en valeur d'autres régions septentrionales du pays sinon pour les fins de ce réseau d'alerte ou du réseau médian? Il semble que le Canada pourrait exploiter ce domaine avec grand profit. L'accord prévoit que le Canada peut obtenir des États-Unis les renseignements nécessaires et j'espère qu'on prendra les dispositions voulues pour assurer la mise sur pied d'une entreprise du genre de celle que j'ai mentionnée.

Une autre question regarde l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité dans d'autres régions du pays qui souffrent d'une pénurie d'énergie hydro-électrique. Je ne traiterai pas le sujet en détail parce que, le ministre le sait, nous l'avons débattu en d'autres occasions. Pourrait-on mettre cette source d'énergie à la disposition de régions comme la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et autres qui man-